

# Révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)

## Commune déléguée de Grésin :



Le PLU révisé a été arrêté par le Conseil municipal avant la création de la commune nouvelle. Il a été soumis à enquête publique du 13 juin au 18 juillet 2019.

L'avis d'enquête et le document soumis à enquête sont sur le site de la commune déléguée de Grésin.

Suite à la décision du Conseil municipal de juin 2016 d'engager la révision du PLU afin de le mettre en conformité avec le SCoT de l'Avant-Pays savoyard, un diagnostic a été établi, les objectifs précisés et le 13 décembre 2018, le nouveau projet a été arrêté par le Conseil municipal.

Les personnes publiques associées (État, Conseil Départemental, Conseil Régional, Chambres consulaires, Syndicat Mixte de l'Avant-Pays...) ont été consultées pour donner leur avis.

L'enquête publique s'est déroulée du 13 juin au 18 juillet 2019. Dès remise du rapport du Commissaire enquêteur, ses conclusions seront à la disposition du public en mairie et consultables sur le site internet de la commune déléguée.

Par ailleurs, une enquête publique complémentaire concernant le schéma d'assainissement se déroule à l'initiative du SIEGA du 5 août au 9 septembre 2019, avec permanences du Commissaire enquêteur au SIEGA et en mairie de Grésin.

A l'issue de ces enquêtes et des conclusions émises, le Conseil municipal aura à statuer sur d'éventuelles modifications et à adopter définitivement le nouveau PLU.

## Commune déléguée de St Genix-sur-Guiers :



La révision du PLU a été décidée le 2 mars 2017. Le PLU existant n'intégrait pas les évolutions législatives et réglementaires intervenues et surtout devait être rendu compatible avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Avant-Pays Savoyard voté par le Syndicat mixte de l'Avant-Pays Savoyard.

Le bulletin municipal a rendu compte régulièrement de l'avancement de la démarche.

Les phases de diagnostic territorial et du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) sont achevées et se sont conclues par les réunions publiques tenues les 28 juin 2018 et 9 juillet 2019.

La Commission d'élaboration a enchaîné avec les étapes suivantes qui concernent le contenu du zonage et du règlement, ainsi que les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP), qui feront l'objet de la troisième réunion publique dès que leur avancement le permettra.

Ce n'est qu'ensuite que le Conseil municipal pourra arrêter le projet pour qu'il soit soumis à enquête publique.

Les trois communes déléguées composant St Genix-les-Villages sont dotées d'un Plan Local d'Urbanisme mis en révision.

Leur avancement est différent pour chaque document :

## Commune déléguée de St Maurice-de-Rotherens :



Suite à la décision de mise en révision d'octobre 2016 et à l'élaboration de ce nouveau document selon les objectifs fixés par le Conseil et la compatibilité à assurer avec le SCoT de l'Avant-Pays savoyard, le PLU révisé a été arrêté par le Conseil municipal le 19 décembre 2018.

Parallèlement à la consultation des personnes publiques associées, il a été soumis à enquête publique du 8 juillet au 10 août 2019.

Cette enquête portait conjointement sur la révision du schéma directeur d'assainissement du SIEGA pour modifier le zonage d'assainissement collectif.

Dès remise du rapport du Commissaire enquêteur, ses conclusions seront à la disposition du public en mairie et consultables sur le site internet de la commune déléguée.

À l'issue de ces enquêtes et des conclusions émises, le Conseil municipal aura à statuer sur d'éventuelles modifications à apporter et à adopter définitivement le nouveau PLU.

**Pour plus d'information, consulter les sites internet de chaque commune déléguée.**

